



Luxembourg, le 12 juin 2017

Le Ministre de l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP2999-02/JM-dm

Objet: Question parlementaire N° 2999 du 16 mai 2017 de l'honorable Député Lex Delles

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune de Monsieur le Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie Étienne Schneider et de Monsieur le ministre de l'Intérieur Dan Kersch à la question parlementaire sous objet, avec prière de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Pour le Ministre de l'Économie,

Tom Theves
Premier Conseiller de gouvernement

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : judith.meyers@eco.etat.lu

Réponse de M. le Vice-Premier ministre, ministre de l'Economie, Etienne Schneider, et de M. le Ministre de l'Intérieur, Dan Kersch à la question parlementaire nr 2999 du 16 mai 2017 du député Lex Delles

En réponse à la question parlementaire n°2999 de l'honorable député Lex Delles concernant l'application d'intérêts négatifs aux dépôts des administrations communales supérieurs à 1 million EUR auprès du Compte chèque postaux CCP, nous avons l'honneur d'informer comme suit.

Les dotations financières de l'Etat au bénéfice des administrations communales continueront à être versées par le biais du CCP. Selon des informations reçues de la part de POST, une solution a été trouvée permettant aux administrations communales d'être exemptées de taux d'intérêts négatifs pour des soldes créditeurs supérieurs à 1 million EUR auprès du CCP.